



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**POUR LA FOURNITURE D'UN FOURGON BLINDE A L'AGENCE PRINCIPALE DE LA
BCEAO A OUAGADOUGOU – BURKINA FASO**

Mars 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour la fourniture d'un (01) fourgon blindé à l'Agence Principale de Ouagadougou. La livraison se fera dans les locaux de ladite Agence au Burkina Faso. Le type de fourgon blindé à fournir est composé d'une cabine de conduite blindée et d'un coffre-fort blindé avec un volume de chargement de trente mètres cubes (30 m³), le tout sur le même châssis de base.

2. Allotissement

L'appel d'offres comporte un lot unique.

3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

4. Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté.

9. Prix de l'offre

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la fourniture d'un fourgon blindé dans les locaux de l'Agence Principale de Ouagadougou. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, l'article 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture pro forma.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention «Appel d'offres pour la fourniture d'un fourgon blindé à l'Agence Principale de Ouagadougou au Burkina Faso».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Burkina.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

11.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualification et expérience).

11.2 Offre technique

L'offre technique fera la description détaillée du fourgon proposé.

11.3 Offre financière

L'offre financière devra être établie hors toutes taxes. Elle comprendra :

- le coût du véhicule ;
- le coût des options, le cas échéant ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison à Ouagadougou ;
- une proposition chiffrée pour la formation du personnel de la BCEAO chargé de la conduite du fourgon (chauffeurs).

12. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en **annexe** (Formulaire de soumission).

13. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou , à l'Avenue Gamal Abdel NASSER – BP 356 OUAGADOUGOU – BURKINA FASO, au Secrétariat du Directeur National le **lundi 30 avril 2018 à 16 heures au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

14. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourraient être exigées avant la passation du marché.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des caractéristiques définies ;
- la tropicalisation du véhicule ;
- la qualité des partenaires techniques en Burkina Faso pour le service après vente ;
- la formation des utilisateurs ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison du fourgon.

S'il y a contradiction entre les prix indiqués en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante n'accepte pas les corrections apportées, le cas échéant, son offre sera écartée.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.

15. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante et l'offre technique jugée conforme au dossier d'appel d'offres.

16. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

17. Lieu de livraison

Le fourgon commandé doit être livré dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou au Burkina Faso.

18. Délai de livraison

18.1 La livraison a lieu dans les locaux de l'Agence Principale de Ouagadougou (Burkina Faso). Elle est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner le véhicule de manière à éviter les dommages durant son transport.

18.2 Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

18.3 Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

19. Réception

Dans le cadre de la réception du fourgon, des tests pour la vérification de bon fonctionnement seront réalisés. La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques ;
- réception définitive après la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement du fourgon, sans que le délai puisse excéder vingt quatre (24) mois à compter de la livraison. La réception définitive interviendra sur demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

20. Garantie

La durée minimale de la garantie en pièces et main-d'œuvre exigée est de deux (2) ans pour le fourgon.

Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la Banque Centrale à Ouagadougou.

21. Service après vente

Le fournisseur devrait s'engager à assurer le service après vente du véhicule

22. Assurances

Le fournisseur et/ou ses sous-traitants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

23. Modalités de paiement

23.1 Le montant total du marché, déduction faite des 5% du montant du marché à titre de garantie, est réglé par virement bancaire après livraison du fourgon en bon fonctionnement attesté par un procès-verbal de réception et sur présentation de la facture en quatre (04) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande et bordereau de livraison).

23.2 Toutefois, si le fournisseur le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- ✓ 50% : avance de démarrage contre le dépôt d'une caution bancaire d'égal montant ;
- ✓ 45% : à la livraison du fourgon, constatée par bordereau de livraison et procès-verbal de réception ;
- ✓ 5% : à la réception définitive, après la période de garantie. Cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution d'égal montant.

Toute avance devra être cautionnée à 100% par une banque de premier ordre.

24. Litiges et contestations

24.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) et tranché par un (1) arbitre nommé conformément à ce règlement.

24.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Ouagadougou au Burkina Faso, et selon le droit burkinabè.

24.3 Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

25. Informations complémentaires

25.1 Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions à l'adresse : courrier.cdn@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

25.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les soumissionnaires.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

1. Spécifications techniques du fourgon

1.1 - Tropicalisation

Le véhicule étant destiné au Burkina Faso, le modèle proposé devra tenir compte des conditions climatiques de la zone concernée et de l'état de praticabilité des routes qui est jugé moyen. Le véhicule fera, notamment, l'objet d'une tropicalisation consistant au renforcement et au rehaussement des châssis ainsi qu'à la conception de moteur adapté aux températures extérieures élevées, etc.

1.2 - Représentation locale

Les soumissionnaires devront fournir dans leur offre les documents attestant leur représentation ou les accords de partenariat signés avec des prestataires locaux qui assureront les prestations liées au service après-vente. Les preuves de la capacité technique de ces derniers devront également être apportées.

2 . Description du véhicule (caractéristiques minimales données à titre indicatif)

Le type de véhicule à acquérir doit être un fourgon blindé respectant au minimum les caractéristiques du modèle décrit ci-après :

Modèle : Mercedes-Benz Atego 1217 - 48 *(ou équivalent dans une autre marque)*

Formule de roues	:	4X2
Catégorie de véhicule	:	Véhicule blindé de transport de fonds
Cabine conducteur	:	Cabine normale
Puissance moteur	:	125 KW (170 CV)
Empattement	:	4760 mm
Hauteur maximale	:	3,3 m
Poids total à charge	:	12 000 kg
Type de conduction	:	gauche
Volume du coffre	:	30 m ³
Capacité du réservoir	:	170 à 200 litres
Peinture	:	blanc arctique ou gris
Pneus type	:	Capable de rouler après crevaison (TYLOCK)
Sièges	:	Un siège conducteur et une banquette 2 places
Rétroviseur grand angle côté passager avant	:	
Rétroviseur d'approche	:	oui
Isolation phonique de la cabine	:	oui

2.1 Blindage de la cabine et du coffre-fort

La cabine de conduite sera blindée au même titre que le coffre-fort de transport de fonds. Le blindage souhaité doit être au minimum conforme à la norme européenne CEN1063 et doit concerner séparément les deux volumes de la cabine et du coffre-fort.

2.2 Équipements spéciaux

Barre stabilisatrice renforcée sous cadre
Barre stabilisatrice AV renforcée près du centre de gravité supérieur
Coupe batterie unipolaire
Pré équipement antenne et dé-parasitage radio
Boite à gants verrouillable
Rétroviseur CE non chauffant
Climatiseur cabine intégré
Tachymètre avec graduation en km/h
Réservoir à gauche, tubulure remplissage à droite
Sortie échappement à gauche devant pont arrière
Lampe intérieure avec commutateur
Alternateur 28 V / 100 A
Isolation moteur
Ressorts paraboliques AR renforcés degré
Support roue secours fermé à clé
Suppression porte coulissante

2.3 Verrouillage de portes à commande électromécanique :

Verrouillage à commande électromécanique pour la porte latérale, le déblocage se fait de la place du chauffeur.
La porte double arrière, sera munie d'une serrure mécanique supplémentaire.
Les portes de la cabine seront équipées d'une serrure avec verrouillage mécanique pour se protéger de l'intérieur.

2.4 Installation d'éclairage électrique :

Une lampe intérieure est installée dans le compartiment « escorte » et une autre dans le compartiment de « fonds ».

2.5 Système d'alarme :

Avertisseur original d'alerte actionné par interrupteur à bouton par le chauffeur ; un interrupteur à bouton déclenche en même temps l'alarme visuelle et le gyrophare rouge monté sur le toit au milieu de la cabine du chauffeur.

2.6 Préparation radio :

Pré-installation radiocommunication constituée d'une antenne pour communication longue portée (Bande Latérale Unique HF) et d'une antenne pour communication courte portée VHF/UHF (antenne de préférence montée sur le toit, côté droit avec câble (4 m) vers l'intérieur de la cabine) ; système de communication par téléphone mobile GSM avec kit main libre.

2.7 Carrosserie-isolation :

Tout l'intérieur arrière de la cabine est isolé avec « styrofoam » ou du polystyrène. Le côté extérieur est en matériau de blindage en acier spécial.

2.8 Plancher :

Le plancher est recouvert de contreplaqué à âme résistant à l'usure, conformément aux produits contre-plaqués collés de référence AW 100.

2.9 Peinture :

L'intérieur est peint d'une seule couleur claire, la cabine et le compartiment chauffeur/escorte partiellement revêtu en matériau souple.

2.10 Conditionnement d'air :

Installation de conditionnement d'air système Mercedes-Benz Code H 03 ou équivalent, actionné par le moteur du véhicule.

3. Délais de livraison

Les soumissionnaires devront préciser dans leur dossier de réponse les délais de réalisation et de livraison.

ANNEXE : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LE BURKINA
BP 356 OUAGADOUGOU
BURKINA FASO

Objet : Fourniture d'un fourgon blindé à l'Agence Auxiliaire de Korhogo

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture d'un fourgon blindé destiné à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou (Burkina Faso) pour un montant total HT/HD de FCFA

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
